

M. MACLAREN: Ce bill n'est aucunement une approbation ou une désapprobation de l'appellation *Church of God*. Cette confession particulière existe depuis nombre d'années sous l'appellation de *Church of God* et on désire la constituer en corporation.

Cette Église, existe aux États-Unis comme confession religieuse depuis 1880 et au Canada depuis le début du siècle.

M. O'KEEFE: Dans certaines parties du Canada.

M. MACLAREN: C'est juste. On la désigne sous le nom de *Church of God*. Le bill actuel...

M. O'KEEFE: Chaque organisation peut se dire *Church of God*. Mais vous nous demandez de confirmer légalement ce titre. C'est la question que je vous pose.

M. MACLAREN: La réponse à cette question est difficile. Je ne voudrais pas répondre «oui, vous confirmez ce titre légalement», parce que le nom de la confession n'est pas constitué en corporation. Nous ne constituons pas en corporations l'Église d'Angleterre, l'Église catholique romaine, l'Église presbytérienne ou la *Church of God*. Nous constituons en corporation un *Board of Missions* qui fonctionnera sous le nom de *Church of God*.

Il me semble que si le *Board of Missions* est appelé à fonctionner convenablement, il doit inclure le nom de la confession dont il fait partie. Il n'est pas possible de constituer au Canada un *Board of Missions* sans dire de quelle Église il fait partie.

M. O'KEEFE: Vous conviendrez avec moi que le nom de *Church of God* a une grande signification.

M. MACLAREN: Il en a une.

M. O'KEEFE: Le bill demande aussi l'autorisation de diriger des missions dans tout le Canada et j'imagine que c'est en vue de convertir les membres d'autres religions à la vôtre.

M. MACLAREN: La seule réponse que je puisse vous donner, c'est que cette Église existe au Canada depuis 1906, ou 1908, et qu'elle ne compte que 4,000 adhérents. Bien que la chose dont vous parlez soit possible, elle ne s'est pas produite.

M. O'KEEFE: Mais vous avez sûrement l'intention d'essayer.

M. MACLAREN: On ne saurait faire une telle déduction du fait que nous désirons être constitués en corporation.

M. O'KEEFE: Je ne vous fais pas de reproche. Toutes les missions font du prosélytisme, et je n'emploie pas ce mot dans un sens dépréciateur.

Je sais que dans un petit village de ma province, si un missionnaire se présentait en disant qu'il représente la *Church of God*, cela pourrait exercer une certaine influence sur des personnes innocentes. Je ne pense pas que le titre de *Church of God* devrait être employé par une confession à l'exclusion des autres.

M. MACLAREN: Je vous ferai remarquer, monsieur O'Keefe, qu'il y a de nombreux exemples d'Églises qui s'arrogent des titres qui peuvent induire en erreur.